

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CLERE LES PINS - COMMUNE

Séance du vendredi 09 octobre 2026

Délibération N° DE_048_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	15
Date de la convocation : 05/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	2	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf octobre deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Antoine PINARD.

Présents : Antoine PINARD, Lydie JARRIGE, Karine DETANDT, Charlie LAIZE, Catherine CORDEIRO, Benjamin PLAT, Sandra MOREL, Pascale DELAUNAY, Patrick GUIET, Anthony PESLIER

Représentés : Thierry GARRIDO représenté par Lydie JARRIGE, Céline BELSOEUR représentée par Sandra MOREL, Clément NOYON représenté par Anthony PESLIER, Annabelle PINAULT représentée par Benjamin PLAT, Benoit BAROT représenté par Pascale DELAUNAY

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sandra MOREL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Projet d'acquisition de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers

M. le maire a souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour afin que le conseil l'autorise à entrer dans une phase de discussion et de négociation avec le SDIS sur un prix de rachat de l'ancienne caserne, partant du constat que la municipalité manque de locaux, pour permettre en particulier aux associations de proposer leurs activités.

Une visite du bâtiment a été proposée aux conseillers municipaux le 28 septembre 2026.

M. le maire énonce que deux estimations ont été réalisées par les services compétents : une première à 250 000 €, puis une seconde (à la demande de la mairie) à 181 000 €, soit une baisse de 69 000€.

La seconde évaluation a été effectuée après un déplacement sur place et une prise en compte plus précise de l'emplacement et de l'état du bâtiment.

M. le maire considère que ce bâtiment présente un intérêt stratégique pour la commune, notamment en raison :

- de son emplacement dans le bourg ;
- de la présence d'un parking à proximité facilitant l'accueil du public ;
- de ses espaces de bureaux et de sa grande surface de remise ;
- des possibilités d'aménagement et d'utilisation par plusieurs associations ;
- de la possibilité d'y développer d'autres usages communaux.

Pour en avoir échangé avec le président de la CCTOVAL, M. Xavier DUPONT, la municipalité est invitée à poursuivre les négociations. M. DUPONT soutient la démarche et souhaite y participer. La large contribution des communes de TOVAL en 2026 pour le fonctionnement du SDIS et sa certaine reconduction pour 2027 sera mise dans la balance.

Une nouvelle rencontre doit être organisée avec les représentants du SDIS, en présence notamment de Xavier Dupont, président de la CCTOVAL afin de poursuivre les discussions et de rechercher un prix d'acquisition aussi favorable que possible.

DE_048_2026

Monsieur le Maire précise que la délibération proposée porte uniquement sur un accord de principe pour engager ou poursuivre les négociations, sans engagement financier définitif. Le projet sera réexaminé lorsque les discussions auront permis de disposer d'éléments plus précis, notamment sur le prix et les travaux. La question sera également intégrée à la réflexion budgétaire pour 2027.

Décision : l'accord de principe pour poursuivre les négociations en vue de l'acquisition du bâtiment est adopté par 13 voix pour et 2 voix contre.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Antoine PINARD
Président de séance

Sandra MOREL
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Sandra MOREL.